



REGATES SNS 2023

05/03/2023 : CHALLENGE SNS 1

26/11/2023 : CHALLENGE SNS 2

Avis de Course - Habitables

Grade 5C

Autorité organisatrice : Société Nautique de Sète

Les autorités organisatrices se réservent le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Le challenge de la SNS s'adresse aux bateaux possédant leur carte HN OSIRIS. Il est constitué de plusieurs journées de régates.

Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS Habitable en règle seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

1. RÈGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les instructions de course de la régata.
- 1.5 Sécurité et équipement : tous les bateaux inscrits doivent obligatoirement être armés en catégorie côtière (- de 6 milles nautiques minimum) et posséder une VHF en état de fonctionnement.
- 1.6 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique. Adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [Lien](#)

3. COMMUNICATION

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]
Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le **canal 77**.

4. ADMISSIBILITÉ – LICENCES

Les épreuves sont ouvertes à tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap Osiris Habitable.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

5. DROITS A PAYER - INSCRIPTION

Les droits requis sont de 15 euros par régate

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site de la SNS : [Lien pour télécharger la fiche d'inscription](#)

Les préinscriptions et inscriptions se font en ligne sur la plateforme Hello Asso : [Lien pour l'inscription](#)

La régularisation des inscriptions peut également s'effectuer à la SNS le dimanche de la régate à partir de 9h00

6. PROGRAMME DU CHALLENGE SNS

05/03/2023: CHALLENGE SNS 1

26/01/2022: CHALLENGE SNS 2

Les dimanches de chaque régate :

09h00 / 10h00 Inscriptions des bateaux à la SNS
10 h 00 Briefing

Toutefois au regard des considérations sanitaires du moment, l'organisateur en lien avec le Président du Comité de Course, peut décider de reporter le briefing à 10h30 sur l'eau par VHF.

11 h 00 Premier signal d'avertissement du Comité de Course, courses à suivre
A partir de 17 h 00 : Résultats

La proclamation des résultats sera effectuée uniquement si les conditions sanitaires le permettent.

5. PARCOURS

Les parcours seront construits ou côtiers.

6. CLASSEMENT

Pour les croiseurs HN OSIRIS, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.

Chaque régate donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régate. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4).

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régate plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 3 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 6 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 9 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 2 régates.

7. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon de la société nautique de Sète [DP].

8. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation préalable du Comité de Course. [DP]

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire et la fin de la régata. [DP]

9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les Concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la SNS, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. ZONE DE RASSEMBLEMENT

Devant l'entrée Ouest du port de Sète. Les bateaux venant d'autres ports prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (**Canal VHF 9**).

12. INFORMATION

Pour toutes informations complémentaires, contacter la SNS au : Téléphone : 04 67 74 86 16

E-mail : sns@snetete.com

Site : http://snetete.fr/Regates/Accueil_Regates.htm